

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Educations :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Canalinaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0010261

ND: 78457

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02878 Société :
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : HANANI B. M. H. M.
Date de naissance : 01/01/1951
Adresse : BP 68 BIR JADID
Tél. : 0661756648 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
Date de consultation : 6/7/2021
Nom et prénom du malade : Hanani B. M. H. M. Age : 70
Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : Carabac + H. M.
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : BIR JADID
Signature de l'adhérent(e) : [Signature]
Date : 06/07/2021

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Dr. HADJ CHEHADE
MEDECIN GENERALISTE
Avenue Hassan II - Imm. SKAKRI
BIR JADID



Docteur CHEHADE RIAD

MEDECINE GENERALE



الدكتور رياض شحادة

الطب العام

البر الجديد في : 07/02

HANOUNI BRAHIM

83.10

83:10 TEVORMINE 11/15

30:70 x 2 = 61:40
KARDEGIC 75 75
1 b- 25

LOT: 20E013
PER: 06/2022
KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V: 30DH70
6 118000 061847

LOT: 20E013
PER: 06/2022
KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V: 30DH70
6 118000 061847

57:70
777052742
INP

Bedelix
15 x 2

LOT: 20E020
PER: 03/2025
BEDELIX 3G
SACHETS B30
P.P.V: 57DH70
6 118000 010234

46:90 x 2 = 93:80
296:00
XEHUOL 256
1 m 1/15

صيدلي عبد الحفيظ
الشيخ
أحمد
البر الجديد
05.23.36.90.23

LOT: 1344
PER: 09/22
PPV: 46,90 DH

LOT: 1344
PER: 09/22
PPV: 46,90 DH

عمارة السكاكري - شارع الحسن الثاني - البر الجديد